



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de FLAVIGNY-SUR-MOSELLE

SEANCE DU 8 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
19	16	16 + 3 pouvoirs

Date de convocation 3 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le huit avril à vingt heures quinze, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu en Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE, sous la présidence de **Dominique ROUSSEAU**, Maire.

Présents : **Sébastien FRESSE, Olivier LAMIELLE, Céline CAILLET, Bruno DEBARD, Elodie MASKO ZABE, Frédéric ORY, Laetitia REVEILLE, Vincent MAIRE, Romane MAAS, Christian JACQUES, Quentin GERARD, Stéphanie HINDELANG, Christine MEYER, Jean-Claude ROMARY, Dominique ROUSSEAU, Guillaume ÉTÉVÉ.**

Absents : .

Représentés : **Allison BAUDOIN-SALLEZ pouvoir donné à Laetitia REVEILLE, Fanny CARDOT pouvoir donné à Sébastien FRESSE, Ghyslaine GSCHWEND pouvoir donné à Stéphanie HINDELANG.**

Monsieur Sébastien FRESSE a été nommé secrétaire de séance.

Institutions et vie politique : Fonctionnement des Assemblées (5.2)
Objet : Commission d'Appel d'Offres (délibération n° 22_2026)

Vu les dispositions de l'article 22 du code des marchés publics prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3000 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président de droit, 3 membres titulaires et trois membres suppléants élus au sein du conseil municipal au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Conseil municipal **DECIDE** de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

La liste A présente : **DEBARD Bruno, LAMIELLE Olivier, JACQUES Christian, membres titulaires**

Il est ensuite procédé au vote puis au dépouillement :

Nombre de votants : 19

Suffrages exprimés : 19

Ainsi répartis la liste A obtient 19 voix.

Quotient électoral = 1

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste, la liste A obtient 3 sièges.

La liste B présente : **CAILLET Céline, RÉVEILLÉ Laetitia, ROMARY Jean-Claude membres suppléants**

Il est ensuite procédé au vote puis au dépouillement :

Nombre de votants : 19

Suffrages exprimés : 19

Ainsi répartis la liste B obtient 19 voix.

Quotient électoral = 1

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste, la liste B obtient 3 sièges

Sont ainsi déclarés élus :

- DEBARD Bruno, LAMIELLE Olivier, JACQUES Christian, membres titulaires

- **CAILLET Céline, RÉVEILLÉ Laetitia, ROMARY Jean-Claude ; membres suppléants**

pour faire partie avec Monsieur le Maire, Président de droit, de la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Affiché le 09 avril 2026

Pour extrait conforme

Dominique ROUSSEAU, Maire



Dominique ROUSSEAU
2026.04.09 17:55:14 +0200
Ref:10800814-16286810-1-D
Signature numérique
le Maire

Dominique ROUSSEAU